Souveraineté nationale : Le piège politique de l’autonomie corse

Category: Actualités,Amérique du Nord,Europe de l'Ouest,Souveraineté
27 mai 2026



Adresse de Michel FRANCESCHI aux Parlementaires appelés à se prononcer sur l’autonomie de la Corse.

Depuis plus d’un demi siècle, un mouvement séparatiste corse trouble la vie politique du pays dans une atmosphère de Munich permanent, scandée par des flambées de violence culminant dans l’assassinat d’un préfet. En réponse, une succession de statuts particuliers de la Corse ont conduit à celui en vigueur de la Collectivité Territoriale de Corse, (CDC), dotée de larges pouvoirs dérogatoires. Mais l’engrenage des revendications ne s’est pas pour autant arrêté, aboutissant au projet en débat aujourd’hui, dit « *processus de Beauvau* », prônant une « *autonomie de plein droit et de plein exercice* », avec de surcroît un pouvoir législatif. Un Congrès du Parlement est appelé à se prononcer à une majorité des trois cinquièmes pour l’inscrire dans la Constitution.

Après un rappel succinct de la francité de la Corse, nous dénoncerons la nocivité de l’autonomie, et proposerons une sortie de crise par le haut.

Dans le cadre restreint de cette tribune, nous irons à l’essentiel sans tourner autour du pot dans ce débat engageant l’avenir du pays.

La francité de la Corse

Avant Nice et la Savoie, la Corse est française depuis le 30 novembre 1789, à la demande de ses députés à l'Assemblée Constituante l'accordant à l'unanimité dans l'euphorie d'une séance historique.

Au fil du temps, la Corse est ensuite devenue consubstantielle à la France.

D'abord par l'Histoire, à coups d'Empires, les deux napoléoniens et l'empire colonial, au sein duquel les Corses ont joué un rôle éminent dont a témoigné le grand Lyautey.

Consubstantielle à la France, ensuite, par le sang abondamment versé sans broncher sur tous les champs de bataille, au coude à coude patriotique avec tous les autres Français.

Consubstantielle encore par le sang mêlé. On ne compte plus les mariages mixtes Corses-Continentaux, comme l'atteste l'état civil.

Consubstantielle, enfin, par l'extraordinaire implication des Insulaires dans les affaires de la France, au point que d'aucuns ont insinué une colonisation occulte du pays. Paris et Marseille sont les deux plus grandes villes corses. Paris eut longtemps un maire insulaire. Jusqu'à nos jours, tout gouvernement a eu à cœur de comporter au moins un ministre corse.

Ajoutons la contribution reconnue des Corses au rayonnement de la France dans le monde, jusqu'à donner deux présidents de la république au Venezuela, après avoir autrefois longtemps armé la Garde pontificale de Rome. Dans les capitales de nos anciennes colonies, de puissantes amicales corses ont longtemps exercé leur forte influence locale, foi de témoin.

La francité de la Corse a connu son apothéose avec le sublime serment de Bastia, prononcé en 1939 en réplique aux visées annexionnistes de Mussolini : « *Face au monde, de toute notre âme, sur nos gloires, sur nos tombes, sur nos berceaux, nous jurons de vivre et de mourir français!* ».

Comment expliquer alors que nombre de Corses renient aujourd'hui la parole de leurs pères ? La réponse est complexe mais relève pour l'essentiel de la psychanalyse.

« *Lorsque les peuples cessent d'estimer, ils cessent d'obéir* » a écrit Rivarol. D'une intransigeante fierté, le Corse vénère la grandeur et méprise la faiblesse. Il avait trouvé l'épanouissement du destin de son île vénérée dans la Grande France initiée par Napoléon. Hélas, trois fois hélas, l'humiliant désastre militaire de 1940, plus dévastateur au plan psychologique que matériel, mit fin à une admiration passionnée et acta en fait dans les esprits la naissance du séparatisme insulaire. Le fossé ne cessa ensuite de se creuser au fil du déclassement ininterrompu de la France.

Puis le séparatisme fit tâche d'huile dans une proportion que l'on s'est toujours étrangement gardé de mesurer directement dans les urnes.

Circonstance aggravante, très engagés dans la colonisation les Corses ont été des victimes collatérales de la décolonisation. Sevrés de leur exutoire mondial, nombre d'entre eux en ont ressenti une amère nostalgie. L'esprit conquérant d'antan a dégénéré en mentalité casanière.

Puis, l'arrivée massive des Pieds Noirs en 1962, auxquels fut consentie une aide généreuse, provoqua un sentiment de frustration, voire de spoliation.

Et horreur et damnation aujourd'hui, une forte immigration, principalement continentale, s'ajoutant à une dénatalité record, vient de rendre minoritaires sur leur sol les intransigeants insulaires de souche. C'est ainsi que nombre d'entre eux ont poussé leur rancœur jusqu'à la haine de la France, « *I francesi fora* » *!* (*Les Français dehor*s *!*).

A l'ouverture du débat institutionnel sur la Corse au Parlement, la question fondamentale qui vaille est celle de la pertinence de l'autonomie de l'île comme solution à son particularisme et à ses graves problèmes. Nous avons la conviction que cette solution est néfaste et qu'il y a beaucoup mieux à faire.

L'autonomie, archétype de la fausse bonne idée.

*« La perversion de la cité commence par la fraude des mots »***,** selon Platon.

Il faut d'abord faire litière du dogme de l'insularité synonyme d'autonomie. L'insularité n'est qu'une donnée géographique ne conditionnant en rien le statut politique des habitants qui ne relève que de leur seul choix, comme en témoignent maints exemples dans le monde, dont le département français de Mayotte. En revanche, l'insularité oblige l'État à instaurer des mesures de « *continuité territoriale* » en compensation du handicap géographique. Force est d'admettre que jusqu'ici elles n'ont jamais été à la hauteur des besoins, contribuant à attiser les rancœurs contre l'État, faute politique à ne plus commettre.

La comparaison avec les îles italiennes autonomes voisines est fallacieuse. Séquelles des anciens royaumes absolus de Piémont-Sardaigne, de Naples et des Deux-Siciles, la conservation pour ces îles d'une autonomie de gestion lors de l'éclatement des monarchies impliquées était une nécessité indiscutable. Elles conservent d'ailleurs la nostalgie de l'indépendance d'antan.

Il importe ensuite, et surtout, de s'interroger sur la validité du projet de Beauvau.

Il est d'abord démocratiquement contestable. Initiateur et porteur du projet, le Conseil exécutif de Corse s'est bien gardé, allez savoir pourquoi, de solliciter l'onction de la population insulaire dans cette entreprise engageant pourtant son destin! Il ne peut arguer d'un empêchement constitutionnel de la consultation en raison de la jurisprudence du référendum local de 2003 relatif à la fusion des deux département de Corse, dont le verdict n'a d'ailleurs pas été respecté. Il a abusivement spéculé sur son prétendu triomphe électoral l'ayant porté au pouvoir en 2021. Mais ce résultat n'est qu'un trompe-l'œil à l'examen objectif des chiffres officiels de la consultation. Les Autonomistes et Indépendantistes ont bien totalisé 67,97 % des suffrages exprimés, mais l'exceptionnelle abstention de 41,09 %, qui en dit long par elle-même, plus les 3,2 % de bulletins blancs et nuls, rabaissent le résultat à 40,04 % du corps électoral, très loin de l'indispensable majorité populaire pour un choix de destin. Il y a donc en fait une usurpation du pouvoir constituant, que nous avons entendu un humoriste qualifier d'exercice illégal de la politique.

Comble de mépris démocratique, la prévision dans le projet Beauvau d'un référendum local après adoption du Parlement est d'avance ressentie comme un humiliant placement des Insulaires devant le fait accompli.

Une et indivisible, la République n'admet pas d'y avoir un pied dedans et un pied dehors. La revendication de l'autonomie s'apparente en fait à une demande de privatisation politique de l'île de beauté, promise à une mafia aux aguets prête à la transformer en république bananière. La récente prise de conscience locale de la puissance de cette pieuvre conquérante s'est concrétisée par la fondation

courageuse, non pas seulement d'une, mais de deux associations anti-mafia. Alors est-il bien raisonnable de se priver de la pleine autorité régalienne de l'État pour terrasser la bête immonde ?

Autre argument majeur contre l'autonomie, le droit à la différence appelle inéluctablement une différence des droits. Avec l'autonomie, la Corse, région la plus pauvre de France, perdrait l'assurance tous risques de sa vitale solidarité nationale, coupant ainsi d'elle-même la branche sur laquelle elle est assise !

Mais c'est sans doute au plan national que l'autonomie de la Corse pourrait révéler ses effets les plus pervers. L'inéluctable contagion à d'autres régions, déjà sur les rangs, dynamiterait l'unité du pays qui retournerait alors aux provinces du Moyen-Age. Que l'on sache, la Constitution de la France n'a pas du tout vocation à la transformer en auberge espagnole ouverte aux quatre vents des égoïsmes provinciaux.

Rappelons que la France est le sublime aboutissement de quinze siècles d'un subtil assemblage de provinces toutes fières de leurs particularismes. Le contexte religieux ayant présidé à l'accomplissement de ce chef d'œuvre historique autorise l'allégorie d'une France-Chapelet, dont les grains constitueraient les multiples terroirs du pays et le cordon les reliant l'unité de la Nation. Un seul grain s'en échappant, tout le chapelet se déviderait. C'est ainsi que par contagion l'autonomie de la Corse menacerait la sacro-sainte survie de la France en tant que Nation.

Pour toutes ces raisons s'ajoutant au vice démocratique d'origine du projet Beauvau, le Congrès du Parlement doit impérativement le rejeter en cas de procédure allant à son terme.

Pour autant, on ne sera pas sorti de l'auberge. C'est au plan national que se pose en réalité la seule question qui vaille. Aujourd'hui toutes les régions aspirent à une émancipation administrative, en remplacement d'un centralisme autrefois fédérateur mais devenu entravant. Place à l'esprit girondin ! S'impose d'évidence la vigoureuse relance d'une décentralisation authentique sans compromis frileux.

La régionalisation de la France

La grande question politique du moment ne doit plus concerner un énième statut particulier de la Corse mais porter sur un nouveau statut général de la France. Il importe de procéder à un profond aggiornamento de son administration générale par stricte application du principe de subsidiarité, cette sorte de pierre philosophale de l'harmonie des relations humaines. En bref,

ce qui peut être décidé à un niveau hiérarchique donné ne doit plus l'être à un tout autre échelon. Des énergies en jachère seront ainsi libérées dans l'intérêt général.

L'ensemble des Régions du pays doivent accéder à leur autogestion administrative, à l'exclusion bien évidemment des fonctions régaliennes, apanage inaliénable de l'État qui doit rester le gardien intransigeant du temple national. Dans ce creuset refondé d'une France revigorée, les fières et riches identités régionales pourront pleinement s'épanouir avec la garantie de l'État. De son côté, ce dernier doit saisir cette redistribution des pouvoirs pour affermir son autorité locale de contrôle, de péréquation et d'arbitrage. Il s'agira ainsi d'une sorte d'autonomie pour tous, mais dans la Liberté, l'Égalité et la Fraternité républicaines.

Cette espèce de révolution culturelle ne va pas manquer de rencontrer d'opiniâtres résistances. Il faudra certainement en passer par un référendum national donnant enfin aux Corses l'occasion de se prononcer directement sur leur destin. En raison de leur acquis ils devront bénéficier en la circonstance de la dérogation d'un choix entre trois options : l'adhésion, le statut quo ou un rejet qui acterait alors leur sortie définitive de la République. A eux de prendre toutes leurs responsabilités en connaissance de cause!

En définitive, honorables Parlementaires, vous êtes conviés à un rendez-vous de majesté avec la France. Vous avez une ardente obligation de vous montrer à la hauteur !

Michel FRANCESCHI